



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'économie et de l'emploi DEE
Volkswirtschaftsdirektion VWD



Programme Energie 2012-2017 du Canton de Fribourg en collaboration avec SuisseEnergie pour les communes

Analyse des effets des actions soutenues

Rapport final · 23 juillet 2018

Résumé

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie énergétique visant à atteindre l'objectif de la « Société à 4000 watts d'ici 2030 », le Conseil d'Etat fribourgeois a défini certaines priorités, dont l'utilisation efficace de l'énergie, la valorisation des énergies renouvelables et l'exemplarité des collectivités publiques. Il a également clairement mentionné l'objectif d'amener, à moyen terme, toutes les communes du canton à l'obtention du label Cité de l'énergie, une mesure volontaire qui accroît le rôle d'exemplarité des collectivités.

Le Conseil d'Etat fribourgeois a donc pris la décision en juin 2011 de soutenir financièrement et de manière importante les démarches des communes allant dans le sens de sa stratégie énergétique et de l'obtention du label Cité de l'énergie.

Le programme d'encouragement, concrétisé par l'établissement d'une directive en janvier 2012, devait initialement se terminer à la fin de l'année 2015. Compte tenu des résultats très positifs du programme à mi-parcours, celui-ci a été prolongé jusqu'à la fin de l'année 2016 (dernières décisions le 31.12.2016 pour des travaux à réaliser au plus tard jusqu'à fin 2017).

Afin de permettre aux communes de concrétiser efficacement les mesures d'exemplarité définies par les dispositions légales et si possible, d'atteindre le label Cité de l'énergie, le Service de l'énergie a collaboré avec l'Association Cité de l'énergie et le programme *SuisseEnergie pour les communes* de la Confédération (équipe romande – c/o Bio-Éco Sàrl).

A l'issue de ce programme d'encouragement, 61% des communes fribourgeoises (83 communes sur un total de 136) **sont engagées dans le processus Cité de l'énergie**, alors que seul un tiers d'entre elles (54 communes sur 165 – 33 %) étaient engagées dans le processus au moment du lancement du programme. **Cela signifie que plus de 80% de la population fribourgeoise** habite dans une commune membre de l'Association Cité de l'énergie fin 2017, dont 59% dans une commune labellisée Cité de l'énergie.

Entre 2012 et 2017, les conseillères et conseillers Cité de l'énergie ont effectué 55 visites d'information à des communes non-membres de l'Association Cité de l'énergie, ont permis l'adhésion de 47 nouvelles communes à l'Association Cité de l'énergie (2 démissions) et ont effectué 153 visites supplémentaires ou coaching « coup de pouce » à des communes membres engagées dans le processus Cité de l'énergie. De plus, 41 communes ont effectué un état des lieux, première étape du processus Cité de l'énergie, tandis que 12 nouvelles communes ont été labellisées Cité de l'énergie et 14 communes ont renouvelé leur label.

Le processus Cité de l'énergie étant une démarche à long terme, les effets du programme mené entre 2012 et 2017 se feront encore sentir au cours des prochaines années. Ainsi les communes ayant adhéré et effectué la première étape du processus avec la réalisation de l'état des lieux pourront certainement prétendre au label Cité de l'énergie dans quelques années.

Sur l'ensemble du programme, **plus de CHF 1'180'000.– de subventions ont été versés** par le Canton **afin de soutenir les démarches coordonnées des communes en faveur d'une meilleure efficacité énergétique et d'une réduction des consommations d'énergies**.

Avec son programme d'encouragement, le Conseil d'Etat s'est donné les moyens de tendre vers la « société à 4000 watts d'ici 2030 » et les communes ont répondu présentes. Le programme d'encouragement 2012-2017 peut ainsi être qualifié de succès.

Table des matières

1	Introduction	4
2	SuisseEnergie pour les communes	5
2.1	Équipe de projet	6
3	Le label Cité de l'énergie	6
4	Actions énergétiques soutenues par le canton de Fribourg de 2012 à 2017	8
4.1	Programme d'encouragement	8
4.2	Description des différentes actions soutenues	10
4.3	Procédure et règlement d'utilisation	13
5	Les résultats du programme d'encouragement – processus Cité de l'énergie	14
5.1	Représentation cartographique	14
5.2	Résultats quantitatifs et commentaires	14
5.3	Résultats financiers	22
6	Programmes annexes	22
6.1	Efficacité énergétique à la maison	22
6.2	Notre geste, votre geste	23
7	Conclusion	24
8	Annexes	26

1 Introduction

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie énergétique visant à atteindre l'objectif de la « Société à 4000 watts d'ici 2030 », le Conseil d'Etat fribourgeois a défini certaines priorités, dont l'utilisation efficace de l'énergie, la valorisation des énergies renouvelables et l'exemplarité des collectivités publiques. Dans ce contexte, le droit en vigueur précise entre autre que les communes doivent mettre en place une commission de l'énergie, analyser la consommation des bâtiments et prendre les mesures d'assainissement qui s'imposent, réaliser des bâtiments répondant aux critères du label Minergie®-P ou -A, établir une planification énergétique, assainir l'éclairage public, substituer les énergies fossiles par des énergies renouvelables et couvrir une part de la consommation d'électricité pas de l'énergie labellisée naturemade star.

Le Conseil d'Etat fribourgeois a aussi clairement mentionné son objectif d'amener, à moyen terme, toutes les communes du canton à l'obtention du label Cité de l'énergie. Il s'agit d'une mesure volontaire, qui va certes au-delà des exigences fixées par les dispositions légales en vigueur, mais qui accroît le rôle d'exemplarité des collectivités.

C'est pourquoi le Conseil d'Etat fribourgeois a pris la décision, en juin 2011 – et après un premier programme d'encouragement dans le cadre du plan de soutien à l'économie de 2009 – de soutenir financièrement et de manière importante les démarches allant dans ce sens.

Le règlement sur l'énergie (REn) du 5 mars 2001 a ainsi été modifié le 21 juin 2011, avec notamment l'ajout de l'article 35c précisant que « pour les études relatives aux étapes du processus visant à l'obtention du label Cité de l'énergie, la Direction de l'économie et de l'emploi établit une directive définissant les aides accordées aux communes. La mesure est applicable jusqu'au 31 décembre 2015. ». La directive, sous forme d'un courrier du Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen daté du 10 janvier 2012, définissait les modalités d'encouragement pour les mesures prises au niveau communal, ou par un ensemble de communes visant à l'obtention du label.

Le 1^{er} juillet 2015, l'article 35c du REn a été modifié afin de permettre la prolongation du programme de soutien jusqu'au 31 décembre 2016. Le 2 juillet 2015, une nouvelle directive, également sous la forme d'un courrier du Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen aux communes, a précisé les mesures d'encouragement valables jusqu'à fin 2016 (dernières décisions au plus tard le 31 décembre 2016 pour des travaux à réaliser au plus tard jusqu'à fin 2017).

La dernière version du REn, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017, ne prévoit plus de soutien pour les études relatives aux étapes du processus visant à l'obtention du label Cité de l'énergie. Toutefois, suite à une réflexion approfondie du Service de l'énergie (SdE), celui-ci a confirmé en début d'année 2018 que la première année de cotisation à l'Association Cité de l'énergie ferait toujours l'objet d'un remboursement en 2018, tandis que la certification Cité de l'énergie et les réaudits Cité de l'énergie font l'objet, en 2018, d'un soutien forfaitaire de CHF 2'000.-. Ces soutiens financiers seront rediscutés d'année en année, selon les disponibilités financières du SdE.

2 SuisseEnergie pour les communes

SuisseEnergie pour les communes est le programme de l'Office fédéral de l'énergie qui soutient les villes et les communes dans leurs efforts pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Avec le label Cité de l'énergie, SuisseEnergie pour les communes offre une approche attractive aux villes et aux communes. C'est l'un des programmes les plus performants de SuisseEnergie. A la fin de l'année 2017, il existait 421 Cités de l'énergie au sein desquelles habitaient plus de la moitié de la population suisse.

SuisseEnergie pour les communes travaille également étroitement avec d'autres programmes partenaires de SuisseEnergie, comme par exemple l'association MINERGIE, Eco-Drive, Eco-Car, Agence de l'énergie pour l'économie, ou encore Swissolar. Lors d'actions annuelles d'envergure comme p.ex. l'efficacité de l'énergie (www.efficace.ch), la rénovation de bâtiments, la Journée du Soleil (www.tagdersonne.ch), l'Energyday (www.energyday.ch), la gestion de la mobilité dans les entreprises ou de l'éclairage public, l'Édition spéciale de SuisseEnergie, les Cités de l'énergie reçoivent un soutien technique, méthodologique et financier spécial.

Pour la mise sur pied et le suivi de son programme d'encouragement, le SdE s'est assuré la collaboration de SuisseEnergie pour les communes. C'est le bureau Bio-Éco Sàrl, membre de l'équipe romande de SuisseEnergie pour les communes, qui a mis en place le dispositif, animé la structure permettant de coordonner le travail des conseillers/ères Cité de l'énergie (CCE) dans le canton de Fribourg, assuré la qualité et l'unité des prestations fournies et répondu aux besoins des communes.

En détail, les prestations suivantes ont été fournies par l'équipe romande de SuisseEnergie pour les communes :

- mise en place du dispositif en 2012 : conception et élaboration de la structure ;
- administration des mesures d'accompagnement : organisation, gestion, suivi, controlling, reporting ;
- coordination avec le Service de l'énergie ;
- gestion financière trimestrielle (factures des conseillers/ères, décompte, comptabilité, paiement et bilan) ;
- gestion des demandes des communes : coordination avec les communes, conseils, renseignements et attribution des conseillers/ères ;
- gestion des conseillers/ères Cité de l'énergie : organisation, suivi, information, séance annuelle, hotline ;
- création d'un flyer d'information (français et allemand) pour le canton de Fribourg avec le résumé des subventions et des mesures d'accompagnement cantonales (y.c. mise à jour en 2015) ;
- création et mise à jour d'une page internet www.citedelenergie.ch/fribourg (français et allemand) ;
- création d'un guide à l'attention des communes pour l'introduction de prescriptions particulières pour les propriétaires fonciers ;
- analyse et synthèse finale du programme d'encouragement.

2.1 Équipe de projet

Les conseillères et les conseillers Cité de l'énergie actifs dans le canton de Fribourg sont les acteurs clés ayant permis la réussite du projet. Ils ont été formés et informés spécifiquement et régulièrement par le SdE et l'équipe romande de SuisseEnergie pour les communes.

La coordination et la gestion du projet pour l'ensemble des communes fribourgeoises a été effectuée par l'équipe romande de SuisseEnergie pour les communes, via le bureau Bio-Éco Sàrl.

Le SdE a assuré un rôle de supervision du projet.

3 Le label Cité de l'énergie

Dans la mise en œuvre de la stratégie énergétique 2050, les communes jouent un rôle clé : elles sont en contact direct avec la population et sont responsables de l'approvisionnement énergétique, de la planification de la mobilité et de l'aménagement du territoire au niveau communal. Elles donnent ainsi l'exemple en matière de construction et d'assainissement des infrastructures publiques.

Avec le label Cité de l'énergie, une approche attractive est proposée aux villes et aux communes afin de jouer ce rôle de modèle. Le label Cité de l'énergie est un système de gestion, de management de la politique communale en matière d'énergie, de climat et de mobilité. Les Cités de l'énergie illustrent la réussite d'une politique énergétique qui mise sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

L'outil de management Cité de l'énergie (catalogue des mesures, management tool eea®) permet à une commune d'établir un bilan de la situation. Ultérieurement, la commune définit une planification des actions et, à l'aide de ces outils, assure le suivi de sa politique énergétique et en contrôle les résultats. Cela permet de coordonner les efforts entre les différents services concernés de la collectivité (travail transversal entre les services énergies, bâtiments, environnement, mobilité, communication, voirie/espace verts, finances, ...).

Cité de l'énergie garantit la continuité :

Le label Cité de l'énergie est une garantie que les actions menées par la commune ne sont pas appliquées une seule fois, mais au contraire que la commune agit de manière durable (notamment parce qu'il y a un programme d'actions, et un nouvel audit tous les 4 ans).

Indépendamment des personnes et des périodes administratives, une Cité de l'énergie s'engage pour une utilisation durable des ressources énergétiques. Cela permet de garantir que les futurs membres de l'exécutif et collaborateurs/trices continueront d'appliquer la politique énergétique définie précédemment.

Cité de l'énergie joue un rôle d'exemplarité :

La commune Cité de l'énergie transmet des informations claires et précises à propos de l'énergie, encourageant ainsi l'écocitoyenneté au sein de sa population, auprès des entreprises de la commune, et de son administration.

« Faites comme je dis... **Et** comme je fais » !

Cité de l'énergie procure davantage de crédibilité aux mesures mises en œuvre :

Le label rend public le fait qu'une commune agit en pensant à l'avenir et se montre plus ambitieuse que la moyenne dans le domaine de l'énergie. Elle acquiert une crédibilité en prenant sa tâche au sérieux et en s'y consacrant continuellement.

Le label Cité de l'énergie est décerné depuis 1998 par la commission indépendante de l'Association Cité de l'énergie. Font partie de l'Association, l'Office fédéral de l'énergie OFEN et les communes membres.

Cité de l'énergie est un réseau qui permet d'échanger entre communes :

Cité de l'énergie est un réseau de plus de 650 communes membres qui peuvent échanger leurs expériences et bonnes pratiques. Actuellement en Suisse, plus de 4.9 millions de personnes – plus de la moitié de la population – vivent dans une Cité de l'énergie.

Cité de l'énergie permet la création locale de valeur :

Utiliser les énergies renouvelables et promouvoir l'efficacité énergétique signifie aussi confier des mandats à des entreprises locales.

La Suisse a dépensé près de 25 milliards de francs pour l'énergie en 2017. Plus de deux tiers de cette somme partent à l'étranger. En investissant à l'échelle régionale dans l'exploitation des énergies renouvelables locales et dans l'efficacité énergétique (notamment des bâtiments), les Cités de l'énergie participent à la création d'emplois novateurs au sein du tissu économique local.

Cité de l'énergie permet de faire des économies :

Une gestion efficace de l'énergie et une meilleure collaboration permettent d'exploiter au mieux le potentiel des économies d'énergie. L'optimisation des processus de performance et d'administration contribue également à réduire les coûts dans le secteur de l'énergie.

Grâce à l'optimisation énergétique, le parc immobilier public consomme moins et coûte moins cher à la communauté. Cela représente un bénéfice autant pour le climat et l'environnement que pour les finances communales.

4 Actions énergétiques soutenues par le canton de Fribourg de 2012 à 2017

4.1 Programme d'encouragement

Des soutiens pour toute une gamme d'actions ont été proposés aux communes, les incitant ainsi grandement à se lancer dans le processus Cité de l'énergie.

Les actions soutenues dans le cadre du Programme Energie ont été présentées dans une brochure (voir en annexe) et sur une page internet spécialement dédiée au canton de Fribourg sur le site www.citedelenergie.ch:

<http://www.citedelenergie.ch/fr/cantonFR/> et <http://www.energiestadt.ch/KantonFR/>

Les actions ont été réparties en deux domaines : **processus Cité de l'énergie** et **efficacité énergétique**. Le tableau ci-après récapitule les aides, subventions et mesures d'accompagnement, pour les communes fribourgeoises ainsi que le mode de facturation, dans le cadre du processus Cité de l'énergie et pour les mesures d'efficacité énergétique :

Processus Cité de l'énergie

1.1	Visite d'information à une commune non membre de l'Association Cité de l'énergie (Visite d'input) (d'une valeur équivalente à CHF 1'250.-)	Bon pour une visite d'un-e conseiller/-ère Cité de l'énergie avec établissement d'un diagnostic sommaire de la politique énergétique Prendre contact avec la direction romande de SuisseEnergie pour les Communes qui vous attribuera un-e conseiller/-ère Cité de l'énergie (voir adresse au verso)
1.2	Adhésion à l'Association Cité de l'énergie (cotisation annuelle) <ul style="list-style-type: none">- moins de 1000 habitants CHF 600.-- entre 1000 à 5000 habitants CHF 1'300.-- plus de 5000 habitants CHF 2'600.-	Cotisation de la 1^{ère} année d'adhésion prise en charge par le programme d'encouragement
1.3	Visite supplémentaire à un membre de l'Association Cité de l'énergie Ou coaching « coup de pouce » pour la mise en oeuvre d'une action (d'une valeur équivalente à CHF 1'250.-)	Bon pour une seconde visite par un-e conseiller/-ère Cité de l'énergie (en plus de la visite annuelle) ou coaching « coup de pouce » pour l'accompagnement à la mise en oeuvre d'une action (par ex. EnerCoach, ...)

1.4

Processus Cité de l'énergie : 1^{ère} étape
(condition: être membre de l'Association Cité de l'énergie)

- Etat des lieux de la situation communale dans le domaine énergétique
- Programme de politique énergétique : vision, objectifs et plan d'actions
- Plan des secteurs énergétiques
- Approbation et engagement des autorités communales

50% du budget (après déduction d'autres subventions et aides financières)

1.5

Processus Cité de l'énergie : 2^{ème} étape
Demande de reconnaissance « Partenaire en processus Cité de l'énergie » ou
Demande de label « Cité de l'énergie »

50% du budget (après déduction d'autres subventions et aides financières)

1.6

Processus Cité de l'énergie : Réaudit
Réexamen de la politique énergétique par la commission du label pour les communes déjà en possession du label (tous les 4 ans).

Demande de renouvellement de la certification « Cité de l'énergie ».

50% du budget (après déduction d'autres subventions et aides financières)

Efficacité énergétique

2.1

Etudes de faisabilité visant à réduire la consommation d'énergie et/ou à valoriser les énergies renouvelables.

50% du budget (après déduction d'autres subventions et aides financières)
Au maximum CHF 10'000.- par commune entre 2012 et 2015 et 5'000 francs supplémentaires par commune jusqu'à fin 2016 .

2.2

Adhésion à Display pour afficher les performances énergétiques et environnementales de vos bâtiments publics (conditions pour membre de l'Association Cité de l'énergie)

- moins de 1000 habitants CHF 300.-
Cotisation unique
- entre 1000 à 5000 habitants CHF 480.-
Cotisation unique
- plus de 5000 habitants CHF 650.-
Cotisation unique

Coût d'inscription pour les membres de l'Association Cité de l'énergie
Action valable en 2012 et 2013 (à revoir dès 2014)

4.2 Description des différentes actions soutenues

Action n°1.1 : Visite d'information à une commune non membre de l'ACE

L'approche orale est privilégiée dans le cadre du processus Cité de l'énergie. En effet, rien de tel que d'expliquer de vive voix le programme de soutien, les avantages, les conditions et le processus Cité de l'énergie.

→ Avec la visite gratuite d'un-e conseiller/ère Cité de l'énergie la commune peut choisir en connaissance de cause de s'engager dans le processus. De plus, elle profite de l'établissement d'un diagnostic sommaire de sa politique énergétique.

Action n° 1.2 : Adhésion à l'Association Cité de l'énergie

La qualité du label est garantie par l'ACE, dont les membres - 652 en décembre 2017 dont 63 collectivités fribourgeoises - profitent de conseils techniques gratuits fournis par des conseillers/ères Cité de l'énergie accrédité-e-s. Les communes participent gratuitement à des séminaires d'échange d'expérience avec d'autres communes, disposent d'informations actuelles sur la politique énergétique au niveau fédéral et cantonal, et bénéficient de soutien financier pour le processus de labellisation et pour des projets énergétiques divers. Les cotisations sont consacrées au conseil et au suivi des membres et des Cités de l'énergie.

Devenir membre de l'ACE représente le premier pas vers le label Cité de l'énergie.

→ En y adhérant, une collectivité prouve aujourd'hui sa volonté de s'engager en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables et profite de soutiens financiers, notamment pour une visite annuelle.

Action n° 1.3 : Visite supplémentaire à un membre de l'ACE ou coaching « coup de pouce »

Le programme SuisseEnergie pour les communes accompagne et soutient les collectivités dans la mise en œuvre de leurs objectifs en matière de politique énergétique. Les projets phares, qui rayonnent bien au-delà du niveau régional, en témoignent, mais également les actions quotidiennes de suivi des consommations, de communication, d'organisation interne.

→ Grâce à une visite supplémentaire réalisée par un-e conseiller/ère Cité de l'énergie, la collectivité bénéficie d'un accompagnement pour la mise en œuvre d'une action (par ex. la comptabilité énergétique avec EnerCoach).

Action n° 1.4 : Processus Cité de l'énergie – 1^{ère} étape : état des lieux de la situation, objectifs et plan de mesures

Les Cités de l'énergie illustrent comment nous pouvons nous rapprocher, étape par étape, d'un approvisionnement énergétique durable (v. Figure 1, ci-dessous).

Le processus commence par l'état des lieux de la situation communale dans le domaine énergétique. Six domaines sont analysés en profondeur à l'aide d'un catalogue de mesures standardisé par un·e conseiller/ère Cité de l'énergie externe :

- Développement, planification urbaine et régionale
- Bâtiments de la collectivité et installations
- Approvisionnement et dépollution
- Mobilité
- Organisation interne
- Collaboration et communication

Suite à l'état des lieux, la vue d'ensemble de la politique énergétique est présentée sous la forme d'une analyse de la situation avec les points forts / points faibles et les actions envisageables à l'avenir. Sur cette base le programme de politique énergétique (avec vision, objectifs et plan d'actions) ainsi que le plan des secteurs énergétiques sont élaborés. Il incombe alors aux autorités communales de les approuver et de mettre en œuvre les actions planifiées. Cette 1^{ère} étape correspond au Plan communal des énergies au sens de l'art. 8 de la loi cantonale sur l'énergie du 9 juin 2000.

→ Après cette phase, la commune dispose d'une véritable politique énergétique qui constitue un fil conducteur pour les activités communales dans le domaine de l'énergie.



Figure 1 : Cycle de gestion du processus Cité de l'énergie

Action n° 1.5 : Processus Cité de l'énergie – 2^{ème} étape : demande de reconnaissance « Partenaire en processus Cité de l'énergie » ou demande de label « Cité de l'énergie »

Les possibilités d'action d'une commune en matière de politique énergétique sont fortement tributaires de sa taille et de sa structure ainsi que des domaines d'activité relevant de sa compétence (avec ou sans production électrique, usine à gaz, centre de distribution des eaux, autorité délivrant les permis de construire, groupement scolaire, etc.). Cela signifie que le nombre de points nécessaires pour l'attribution du label varie en fonction des possibilités d'action spécifiques de la commune.

Pour l'attribution du label, des mesures doivent être mises en œuvre ou planifiées et correspondre à au moins 50 % du nombre de points que la collectivité peut effectivement réaliser.

→ Les communes, villes ou régions ayant réalisé et planifié au moins 50 % des mesures possibles obtiennent le label Cité de l'énergie pour quatre ans.

→ L'étape *Partenaire en processus* est une reconnaissance pour les communes qui structurent leur politique énergétique avec les instruments du label Cité de l'énergie et qui atteignent entre 35 % et 50 % des mesures possibles, tout en s'engageant à atteindre la barre des 50 % dans les quatre années à suivre.

Action n° 1.6 : Processus Cité de l'énergie : demande de renouvellement de la certification Cité de l'énergie

A l'issue des quatre ans, la politique énergétique d'une collectivité déjà en possession du label est réexaminée par la commission du label.

→ Demande de renouvellement de la certification Cité de l'énergie après examen préalable et actualisation du programme de politique énergétique, à nouveau pour quatre ans.

Action n° 2.1 : Études de faisabilité visant à réduire la consommation d'énergie et/ou à valoriser les énergies renouvelables

Dans le cadre de la mise en œuvre de leur programme de politique énergétique, les communes sont amenées à commander des études (planification énergétique territoriale, potentiel de valorisation des énergies renouvelables, programme d'assainissement du patrimoine immobilier, ...).

Les résultats de ces études permettent ensuite aux communes de prendre les meilleures décisions afin de réduire les consommations de ressources et de substituer les énergies fossiles par des énergies renouvelables sur leur territoire.

Action n° 2.2 : Adhésion à Display pour afficher les performances énergétiques et environnementales des bâtiments publics

La campagne DISPLAY® encourage l'affichage des performances énergétiques des bâtiments publics en utilisant un poster inspiré de l'étiquette énergie des appareils électroménagers. Avec le poster DISPLAY® comme outil de communication, il est facile d'informer tous les utilisateurs/trices des bâtiments sur la consommation de celui-ci et de les motiver à économiser l'eau et l'énergie pour améliorer la classe d'efficacité du bâtiment.

DISPLAY® est une campagne européenne qui a pour but d'aider les communes à mener des actions concrètes contre le gaspillage énergétique dans les bâtiments. Cette campagne vise à responsabiliser chaque citoyen·ne sur ses consommations énergétiques, afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de réaliser des économies financières.

4.3 Procédure et règlement d'utilisation

Si le SdE a mandaté la direction romande du programme SuisseEnergie pour les communes afin d'assurer la gestion du Programme Energie, les demandes de subventions lui ont toutefois été adressées avant la réalisation de la mesure. Toute aide a fait l'objet d'une décision formelle, les travaux n'ayant pu commencer qu'après l'établissement de la décision spécifiant qu'une subvention était allouée. Seules les offres en cohérence avec les prix du marché ont été prises en compte pour l'octroi des subventions. Les dernières décisions d'octroi ont été prises avant le 31 décembre 2016, pour une mise en œuvre au plus tard en 2017. Le versement de chaque subvention s'est fait après achèvement de l'action, sur présentation, par la commune concernée, d'un rapport final, d'un décompte final (yc. factures) et d'une facture pour le versement de la subvention.

5 Les résultats du programme d'encouragement – processus Cité de l'énergie

5.1 Représentation cartographique

Deux cartes (en annexes) permettent de visualiser facilement par comparaison l'évolution de la situation pour chaque commune, avec leur statut avant le programme et à la fin 2017.

- Canton de Fribourg 2011 (état 31.12.2011 avant le programme d'encouragement cantonal)
- Canton de Fribourg 2017 (état 31.12.2017 à l'issue du programme d'encouragement cantonal)

5.2 Résultats quantitatifs et commentaires

5.2.1 Nombre de communes et régions membres de l'Association Cité de l'énergie

Avant le démarrage du programme (fin 2011), on comptait 31 membres (communes ou régions) de l'ACE dans le canton de Fribourg dont :

- 11 communes labellisées Cité de l'énergie ;
- 1 région Cité de l'énergie (composée de 19 communes) ;
- 3 communes Partenaires en processus ;
- 15 communes membres ACE ;
- 1 région membre ACE (composée de 7 communes).

Au total en 2011, 54 communes participaient au programme Cité de l'énergie ce qui représentait 33 % du total des communes fribourgeoises (165 en tout).

Au cours du programme d'encouragement, il y a eu 47 nouvelles adhésions à l'ACE, 2 démissions et 16 communes membres fusionnées.

Ainsi, à l'issue du programme, fin 2017, le canton de Fribourg compte 63 membres (communes ou régions) de l'ACE dont :

- 22 communes labellisées Cité de l'énergie ;
- 1 région Cité de l'énergie (composée de 17 communes) ;
- 1 commune Partenaire en processus ;
- 38 communes membres de l'ACE ;
- 1 région membre de l'ACE (composée de 6 communes).

Au total fin 2017 se sont donc 83 communes qui participent au programme Cité de l'énergie, ce qui représente 61 % du total des communes fribourgeoises (136 en tout).

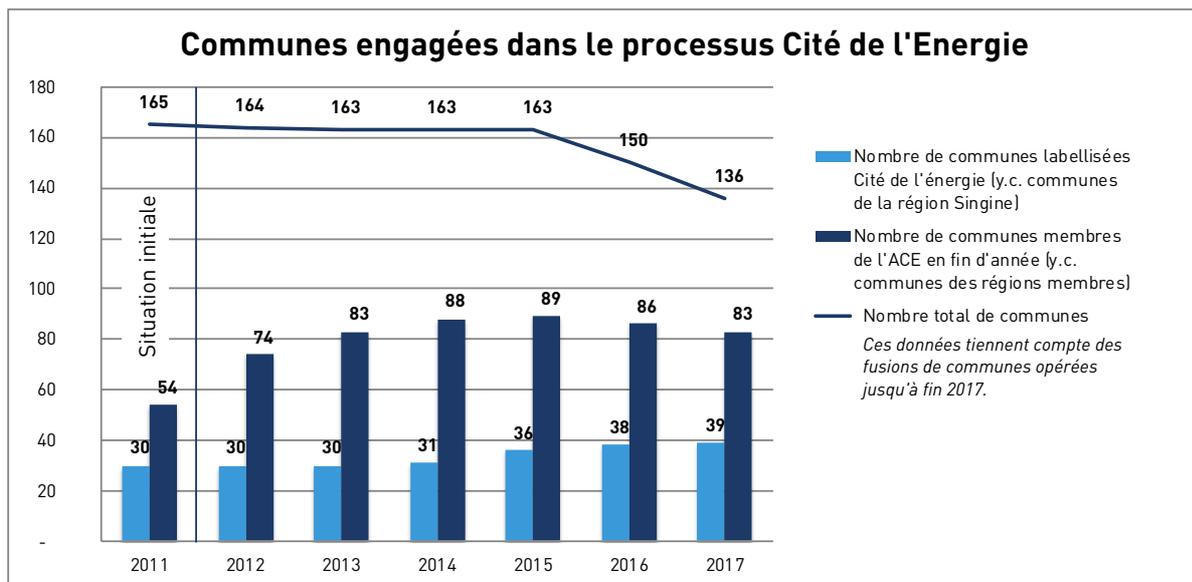


Figure 2 : Représentation graphique de l'évolution du nombre de communes engagées dans le processus Cité de l'énergie entre 2011 et 2017 pour le canton de Fribourg.

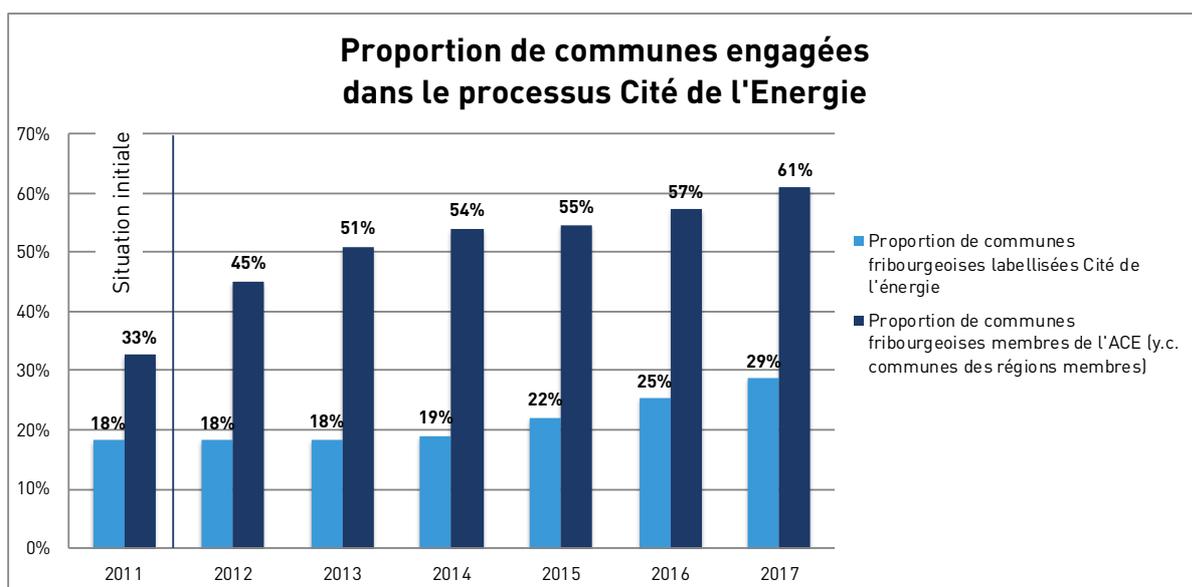


Figure 3 : Représentation graphique de la proportion de communes engagées dans le processus Cité de l'énergie pour la période 2011-2017

La progression observée en termes d'adhésion à l'ACE sur le canton de Fribourg pour la période 2011 – 2017 est bien plus rapide que celle observée sur la même période pour la Suisse dans son ensemble. En effet, l'augmentation moyenne du nombre de membres de l'ACE (communes et régions) au niveau suisse a été de + 41% (652 membres fin 2017 contre 461 fin 2011) alors que la progression pour le canton de Fribourg est de + 103% (63 fin 2017 contre 31 fin 2011) ! Ce résultat est bien entendu à mettre au bénéfice des actions soutenues dans le cadre du Programme Energie 2012-2017 du canton de Fribourg.

5.2.2 Nombre de communes et régions labellisées Cité de l'énergie

Au lancement du programme d'encouragement, début 2012, 11 communes et 1 région étaient déjà labellisées Cité de l'énergie, tandis que 3 communes étaient Partenaire en processus.

Il s'agit des communes suivantes :

Cités de l'énergie :

- Attalens
- Bulle
- Charmey
- Châtel-Saint-Denis
- Farvagny
- Fribourg
- Marly
- Romont
- Rossens
- Siviriez
- Villars-sur-Glâne

Région Cité de l'énergie :

- Senzebezirk (district de la Singine) (19 communes)

Communes Partenaire en processus :

- Le Flon
- Le Pâquier
- Neyruz

Fin 2017, 12 nouvelles communes ont rejoint les rangs des Cités de l'énergie fribourgeoises, ce qui porte le nombre total de Cités de l'énergie à 22 et 1 région Cité de l'énergie (2 fusions de communes Cités de l'énergie). Une nouvelle commune est devenue Partenaire en processus (les 3 communes Partenaire en processus fin 2011 ont toutes changé de statut).

Il s'agit des communes suivantes :

Cités de l'énergie :

- | | | |
|----------------------|------------------|---------------------|
| • Attalens | • Gibloux | • Noréaz |
| • Avry | • Givisiez | • Romont |
| • Broc | • Gletterens | • Saint-Aubin |
| • Bulle | • Granges-Paccot | • Siviriez |
| • Châtel-Saint-Denis | • Le Mouret | • Val-de-Charmey |
| • Corminbœuf | • Marly | • Villars-sur-Glâne |
| • Courgevau | • Murten (Morat) | |
| • Fribourg | • Neyruz | |

Région Cité de l'énergie :

- Senzebezirk (district de la Singine) (17 communes)

Communes Partenaire en processus :

- Estavayer

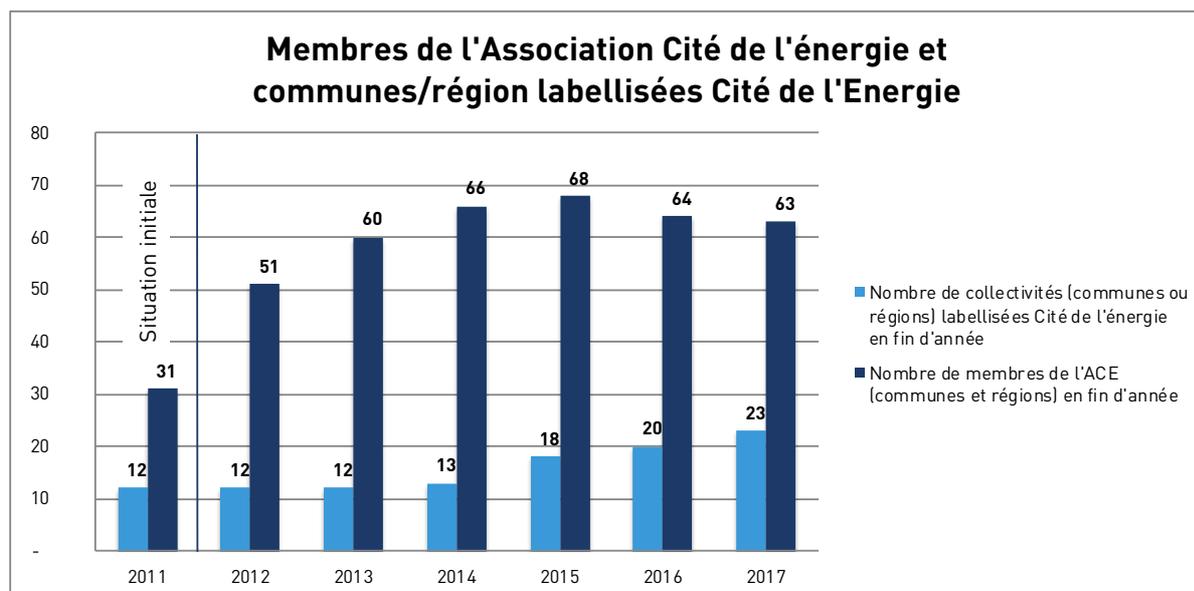


Figure 4 : Représentation graphique de l'évolution du nombre de membres de l'ACE et des communes/région labellisées Cité de l'énergie au cours de la période 2011-2017

Tout comme pour la progression au niveau du nombre de communes et régions membres de l'ACE, la progression observée au niveau du label Cité de l'énergie est largement supérieure à celle observée sur la même période au niveau suisse.

Ainsi, l'augmentation du nombre de communes et régions certifiées Cité de l'énergie pour le canton de Fribourg a été de +91 % entre le lancement et la fin du programme d'encouragement (23 fin 2017 contre 12 fin 2011), alors qu'au niveau suisse l'augmentation sur la même période a été de +48 % (421 fin 2017 contre 284 fin 2011).

5.2.3 Population « concernée » par le processus Cité de l'énergie

Concernant la population « concernée » par le label, à savoir les habitants des communes et régions membres de l'ACE, la progression est de +20%, passant de 61 % (env. 210'000 hab.) en 2011 à 82 % (env. 257'000 hab.) fin 2017.

Au niveau de la population des communes ayant obtenu le label Cité de l'énergie, la progression est plus limitée, puisqu'elle passe de 47 % en 2011 (env. 137'000 hab.) à 56 % en 2017 (env. 176'000 hab.), +9%.

Deux éléments permettent d'expliquer cette progression moins importante au niveau de la population « concernée » par le label Cité de l'énergie par rapport à l'évolution du nombre de communes engagées dans le processus et en particulier pour ce qui concerne la proportion de la population vivant dans une Cité de l'énergie.

D'une part, nous constatons que les plus grandes communes étaient déjà partenaires du programme en 2011. Les communes s'étant engagées dans le processus Cité de l'énergie au cours du programme d'encouragement étaient donc plutôt de taille moyenne ou petite, d'où une progression moindre au niveau de la population concernée.

D'autre part, le processus Cité de l'énergie est une démarche à long terme. Il faut en général compter au moins 3 à 4 ans pour atteindre le niveau permettant l'obtention du label (50%), ainsi l'effet du programme sur la proportion de la population habitant dans une Cité de

l'énergie se poursuivra dans les années à venir. De nouvelles certifications sont prévues pour l'année 2018 et il en sera certainement de même les années à venir.

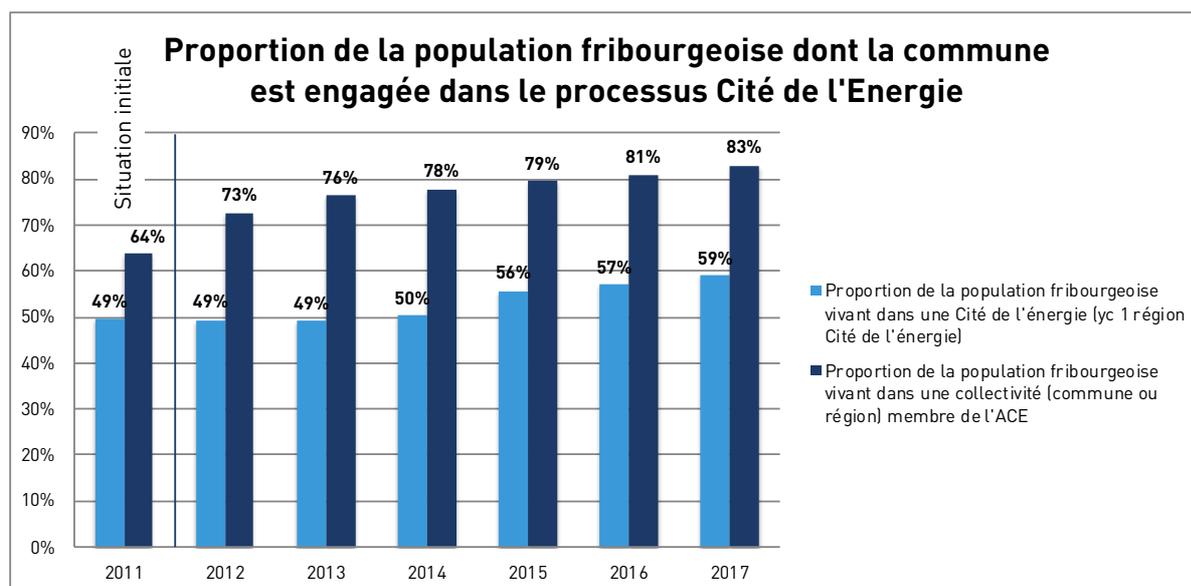


Figure 5 : Représentation graphique de la proportion de la population fribourgeoise dont la commune est engagée dans le processus Cité de l'énergie – période 2011-2017.

La comparaison avec la situation suisse dans son ensemble nous montre qu'au niveau de la population dont la commune est engagée dans le processus Cité de l'énergie (membre de l'Association Cité de l'énergie) le canton de Fribourg fait mieux avec 83 % de la population concernée fin 2017 contre 69 % au niveau suisse. Pour ce qui concerne les personnes vivant dans une Cité de l'énergie, la situation est similaire au résultat suisse, 59 % de la population concernée fin 2017 pour le canton de Fribourg contre 58 % au niveau suisse.

Ici, la taille des communes (nombre d'habitants) a un impact important et explique les résultats équivalents en termes d'habitants alors que le nombre de communes membres de l'ACE et de Cités de l'énergie est largement supérieur. En effet, les 25 plus grandes Cités de l'énergie de Suisse représentent à elles seules près de 2'000'000 d'habitants, soit 40 % de la population des Cités de l'énergie vivant dans seulement 6 % des Cités de l'énergie Suisse.

5.2.4 Soutiens accordés aux communes dans le cadre du processus Cité de l'énergie

La première moitié du programme d'encouragement (période 2012-2014) a tout d'abord permis de faire connaître le label Cité de l'énergie aux communes (45 visites d'input sur trois ans), de faire adhérer les communes à l'Association Cité de l'énergie (36 adhésions sur trois ans) et enfin de démarrer la première étape vers la certification avec la réalisation de l'état de lieux Cité de l'énergie (comprenant la réalisation/mise à jour du Plan communal des énergies – obligation légale pour les communes) (31 états des lieux sur trois ans).

Cette première phase a permis de préparer la certification Cité de l'énergie de nouvelles communes, dont la première dans le cadre du programme est intervenue en 2014. Onze autres communes ont ensuite été certifiées au cours de la deuxième moitié du programme, en 2015 et 2016. De nouvelles certifications sont encore prévues en 2018 et pour les années suivantes.

Les visites supplémentaires, ou coaching « coup de pouce » ont permis tout au long du programme d’apporter un soutien supplémentaire aux communes pour progresser dans la mise en œuvre d’actions concrètes. C’est en particulier après la première étape du processus (État des lieux) que ces visites ont eu lieu (période 2014-2017) au moment où les forces et les faiblesses de la commune au niveau de sa politique énergétique étaient connues.

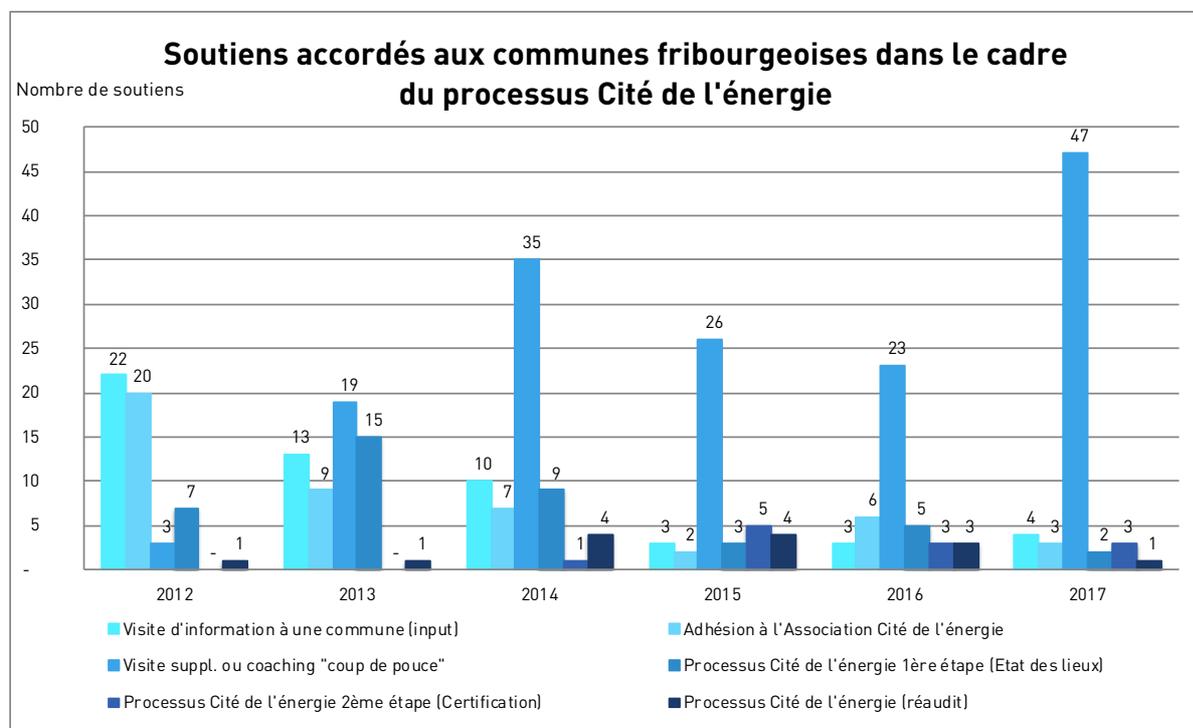


Figure 6 : Représentation graphique du nombre de soutiens accordés aux communes fribourgeoises dans le cadre du programme d’encouragement 2012-2017 en lien avec le processus Cité de l’énergie

Résultats de l’action n° 1.1 : Visite d’information à une commune non membre de l’ACE (input)

2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total 2012-2017
22	13	10	3	3	4	55

Premier pas vers le processus Cité de l’énergie, la visite d’information à une commune non membre de l’Association Cité de l’énergie (visite d’input) a, en toute logique, surtout été sollicitée par les communes durant les premières années du programme d’encouragement.

Résultats de l'action n° 1.2 : Adhésion à l'Association Cité de l'énergie (cotisation annuelle)

2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total 2012-2017
20	9	7	2	6	3	47

L'adhésion à l'Association Cité de l'énergie a constitué la suite logique de la visite d'input pour une très large majorité de communes (47 communes sur 55 visitées pour un input) ayant compris l'intérêt du processus et les avantages à en retirer dans le cadre de la mise en œuvre de leur politique énergétique.

Résultats de l'action n° 1.3 : Visite supplémentaire à un membre de l'Association Cité de l'énergie (coaching « coup de pouce » pour la mise en œuvre d'une action)

2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total 2012-2017
3	19	35	26	23	47	153

Les visites supplémentaires ou coaching « coup de pouce » ont été bien utilisées par les communes tout au long du programme, en particulier à partir de 2014 (suite à la phase principale d'adhésion à l'association). Celles-ci ont permis de faciliter les démarches des communes allant dans le sens de la stratégie énergétique du Conseil d'Etat, notamment pour la mise en œuvre de la comptabilité énergétique des bâtiments (par exemple avec l'outil EnerCoach).

Résultats de l'action n° 1.4 : Processus Cité de l'énergie : première étape – état des lieux, programme de politique énergétique, plan des secteurs énergétiques, engagement des autorités communales (plan communal des énergies)

2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total 2012-2017
7	15	9	3	5	2	41

L'analyse des résultats des états des lieux effectués entre 2012 et 2017 montre que 35 % des états des lieux (19) ont un score inférieur ou égal à 35 %, 25 % (14) ont un score situé entre 35 % et 50 % (ce qui pourrait leur permettre de prétendre à la reconnaissance Partenaire en processus Cité de l'énergie) et 40 % (22) ont obtenu un résultat supérieur à 50 % (pour la plupart ayant abouti à une (re-)certification).

Les communes ne dépassant pas la barre des 35 % ont donc encore une marge de progression importante et doivent réaliser des actions concrètes dans le cadre de leur plan d'actions pour pouvoir prétendre dans les années à venir au label Cité de l'énergie. Pour les communes, l'action n° 1.3 pour une seconde visite ou un coaching « coup de pouce » a été bénéfique tout comme les actions d'efficacité énergétique et les études de faisabilité (action n° 2). Certaines communes, comme celle d'Avry sont notamment passées d'un score de 29 % en 2013 à un score de 59.5 % en 2016. Un bel effort récompensé par l'obtention du label Cité de l'énergie.

Résultats de l'action n° 1.5 : Processus Cité de l'énergie : deuxième étape – demande de reconnaissance Partenaire en processus Cité de l'énergie ou demande de label Cité de l'énergie

Demande de la reconnaissance Partenaire en processus Cité de l'énergie

2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total 2012-2017
0	0	0	0	1	0	1

Il n'y a eu qu'une seule demande de reconnaissance Partenaire en processus Cité de l'énergie au cours du Programme Energie. Il s'agit de la commune d'Estavayer qui, avec un score très prometteur de 48.9 %, peut espérer une certification à court terme. La faible demande pour la reconnaissance Partenaire en processus Cité de l'énergie s'explique par le fait que la commune qui demande la reconnaissance s'engage à demander la certification Cité de l'énergie dans les 4 ans à suivre (atteindre le score de 50% minimum des points potentiels). De nombreuses communes avaient ainsi un résultat suffisamment bon (> 35%) pour demander la reconnaissance Partenaire en processus Cité de l'énergie, mais ont préféré poursuivre sans pression la mise en œuvre de leur politique énergétique. A l'échelle nationale, seules quelques communes font la demande pour la reconnaissance Partenaire en processus Cité de l'énergie (seulement 3 autres Partenaires en processus en Suisse romande fin 2017).

Demande de certification Cité de l'énergie

2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total 2012-2017
0	0	1	5	3	3	12

La première certification Cité de l'énergie est intervenue en 2014. Cela s'explique par le temps nécessaire pour atteindre le niveau permettant l'obtention du label (50%). En 2015, 2016 et 2017, les effets du programme ont permis 12 nouvelles certifications. Sur la fin du programme, l'incertitude quant aux soutiens futurs du Canton dans le cadre du processus Cité de l'énergie a certainement retenu plusieurs communes de s'engager concrètement dans la démarche de certification. Les coûts pour la labellisation, et plus tard pour le réaudit, influencent sur la décision de se lancer dans la certification, surtout si les soutiens cantonaux sont réduits voire supprimés. Certaines communes ont préféré ainsi mettre les moyens à disposition dans la mise en œuvre de leur programme d'actions plutôt que dans la certification.

Résultats de l'action n° 1.6 : Processus Cité de l'énergie : réaudit Cité de l'énergie (tous les 4 ans)

2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total 2012-2017
1	1	4	4	3	1	14

Les Cités de l'énergie doivent renouveler leur label tous les 4 ans. Les réaudits soutenus au cours du programme concernent donc uniquement des communes qui étaient déjà certifiées au lancement du programme. Le nombre de réaudit augmentera toutefois au fil des ans en fonction des nouvelles certifications.

5.3 Résultats financiers

Le montant total des subventions versées par le Canton de Fribourg dans le cadre du programme de soutien 2012 – 2017 s'élève à CHF 1'182'755.–.

Plus de la moitié de ces soutiens ont été versés en 2017, au moment où un grand nombre d'études de faisabilité, lancées au cours du programme, ont été achevées.

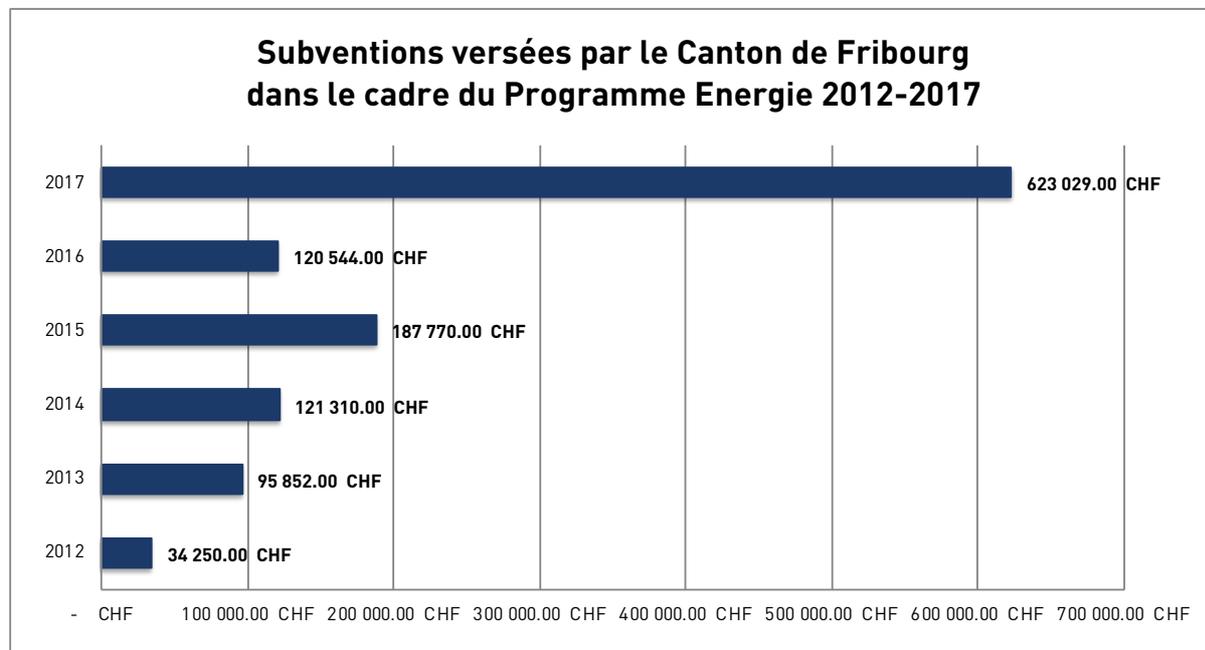


Figure 7 : Tableau récapitulatif des subventions versées par le Canton de fribourg dans le cadre du Programme Énergie au cours de la période 2012-2017.

6 Programmes annexes

Parallèlement au Programme Énergie, les communes fribourgeoises ont également été soutenues par le Canton de Fribourg pour des actions en lien avec la communication et la sensibilisation de la population aux questions énergétiques et de consommation des ressources. Deux programmes « annexes » ont ainsi été mis en place durant la période 2012 – 2017, renforçant ainsi le rôle d'exemplarité des communes.

6.1 Efficacité énergétique à la maison

Dans le cadre de la campagne OFF d'information et de sensibilisation aux économies d'électricité du canton de Fribourg, tous les ménages du canton ont reçu, en février 2015, la brochure « L'efficacité énergétique dans le ménage ». Édité par SuisseEnergie (OFEN), ce recueil de 36 pages informe sur les meilleurs moyens d'économiser l'énergie de manière générale et l'électricité en particulier.

En complément à cet envoi et pour asseoir l'importance du contenu de cette brochure, le Service de l'énergie a souhaité mettre sur pied, dans les communes, des soirées d'information sur l'efficacité énergétique à la maison à l'intention de la population fribourgeoise. L'objectif de ces soirées d'information était de donner des conseils pratiques pour économiser l'électricité au quotidien et de mobiliser la population afin qu'elle contribue à réduire la consommation globale du canton en électricité.

L'équipe romande du programme SuisseEnergie pour les communes (c/o Bio-Eco Sàrl) a été mandatée afin de coordonner la mise sur pied de ces soirées d'informations. Le bureau Crausaz & partenaires SA, déjà en charge de la stratégie de communication de la Campagne OFF, a été mandaté pour la communication du projet.

Le financement de cette action s'est fait dans le cadre du Programme Energie du canton (y compris la rétribution des intervenant-e-s). Les communes ne prenant à leur charge qu'une partie des frais d'impressions et distribution des flyers ainsi que les frais (éventuels) pour la salle et l'apéritif.

Les soirées d'information se sont déroulées entre le 11 mars et le 21 mai 2015 dans 33 communes différentes, avec une moyenne d'environ 22 participant-e-s par soirée, pour un total de participant-e-s estimé à 730 (voir Rapport de synthèse sur l'action).

6.2 Notre geste, votre geste

Dans le prolongement des soirées d'information proposées aux communes fribourgeoises dans le cadre de la Campagne OFF, le Service de l'énergie du Canton de Fribourg, toujours en partenariat avec SuisseEnergie pour les communes (c/o Bio-Éco sàrl) et le bureau Crausaz & partenaires SA, a lancé en 2016 une campagne intitulée « notre geste, votre geste » (www.notregestevotregeste.ch) afin de soutenir les communes dans leurs démarches de communication dans le domaine de l'énergie.

Deux axes de communication ont été définis :

- communiquer sur ce que la commune fait de bien (engagement communal) ;
- inciter la population à économiser l'énergie (engagement citoyen).

Grâce à cette campagne, les communes ont eu la possibilité, par le biais de soutiens pour toute une gamme d'actions (notamment visite de coaching sur la communication, rédaction d'article et page internet, réalisation de flyer et roll-up, ainsi qu'un site internet), de présenter leurs projets énergétiques et prodiguer des conseils à leur population pour réduire les frais de chauffage et d'électricité, diminuer les coûts lors de la rénovation des bâtiments (enveloppe du bâtiment et énergies renouvelables) et finalement, pour adapter leur mode de vie dans le respect du développement durable.



7 Conclusion

Le rapport intermédiaire relatif à l'analyse des effets des actions énergétiques soutenues par le Canton de Fribourg au cours de la période 2012 à 2014 avait déjà montré que le programme d'encouragement portait ses fruits. Le présent rapport, qui recouvre l'ensemble du Programme Énergie, ne fait que confirmer les très bons résultats déjà relevés dans le rapport intermédiaire.

La comparaison entre la situation fribourgeoise et la situation pour la Suisse dans son ensemble montre bien que sur la même période, l'engagement dans le processus Cité de l'énergie a été bien plus important dans le canton de Fribourg. Sans le programme cantonal de subventionnement au processus Cité de l'énergie, il n'y aurait pas eu autant d'adhésions et de communes ayant effectué la première étape du processus, c'est à dire un état des lieux et la définition d'un programme de politique énergétique communale, comportant : une vision, des principes directeurs, des objectifs en matière d'énergie et un plan d'actions permettant d'atteindre ces objectifs.

Avec 63 membres de l'Association Cité de l'énergie (83 communes concernées) fin 2017, le canton de Fribourg affiche une progression de plus de 100 % par rapport à la situation initiale, alors qu'elle est d'un peu plus de 40 % au niveau suisse sur la même période.

Au niveau du nombre de communes certifiées Cité de l'énergie, la progression observée pour le canton de Fribourg est largement supérieure à celle observée sur la même période au niveau suisse (+ 91 % entre le lancement et la fin du programme d'encouragement au niveau fribourgeois contre + 48 % au niveau suisse).

En termes de population concernée par le processus Cité de l'énergie (à savoir les habitants des communes membres de l'Association Cité de l'énergie) la progression est plus faible (+ 20 %). Pour autant, la comparaison avec la situation suisse dans son ensemble nous montre à nouveau que le canton de Fribourg fait mieux avec 83 % de la population concernée fin 2017 contre 69 % au niveau suisse.

Pour ce qui concerne les personnes qui vivent dans une Cité de l'énergie, la situation est équivalente au résultat suisse (canton de Fribourg : 59 % / Suisse : 58 %). La taille des communes (nombre d'habitants) explique ces résultats équivalents en termes d'habitants alors que le nombre de membres et de Cités de l'énergie est largement supérieur. Ce sont en effet surtout des petites et moyennes communes qui ont été certifiées.

Le temps nécessaire à une commune qui s'engage dans le processus pour atteindre le niveau du label se compte en plusieurs années. Les communes les plus actives au niveau de leur politique énergétique étant déjà labellisées au lancement du programme, ce sont donc plutôt des communes qui n'avaient pas encore mis en place une politique énergétique et qui atteignaient un score relativement bas lors du premier état des lieux, qui ont profité du programme. Si cela ne permet pas d'augmenter rapidement le nombre de communes certifiées Cité de l'énergie, cela a par contre permis de mettre en place dans de nombreuses communes un système de gestion, de management de la politique communale en matière d'énergie, de climat et de mobilité, garantissant un engagement sur la durée avec une planification des actions, un suivi de la politique énergétique et un contrôle des résultats. Les effets du programme se feront donc encore ressentir ces prochaines années.

Enfin, les programmes annexes (efficacité énergétique à la maison, « notre geste, votre geste ») ont également contribué à l'atteinte des objectifs du Conseil d'Etat visant la « Société à 4000 watts d'ici 2030 » et ont apporté un soutien bienvenu aux communes pour la mise en œuvre de leur politique énergétique.

En résumé, nous voyons que les résultats du Programme Énergie sont tout à fait positifs et qu'ils ont permis d'engager de nombreuses communes dans le processus Cité de l'énergie, adoptant ainsi un outil de gestion rigoureux de la politique énergétique à long terme.

Il est certain que les effets du programme se feront encore sentir au cours des années à venir avec de nouvelles certifications de communes. Les soutiens possibles du Canton en fonction des disponibilités financières, pour la (re)certification Cité de l'énergie, même réduits, seront ainsi les bienvenus afin d'encourager les communes à poursuivre leurs efforts dans le cadre de la transition énergétique en cours.

Vevey, le 23 juillet 2018

SuisseEnergie pour les communes c/o Bio-Eco Sàrl, Hervé Henchoz

8 Annexes

1. Brochure « Actions énergétiques soutenues par le canton de Fribourg de 2012 à 2015 »
2. Brochure « Actions énergétiques soutenues par le canton de Fribourg jusqu'à fin 2016 »
3. Carte situation dans le canton de Fribourg le 31.12.2011 : collectivités participant au programme Cité de l'énergie
4. Carte situation dans le canton de Fribourg le 31.12.2017 : collectivités participant au programme Cité de l'énergie
5. Tableau récapitulatif du Programme Énergie 2012-2017